

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 86-0136/PR/FIN affectant au Ministère de la Fonction publique et des Réformes administratives une parcelle de terrain sise au lotissement des Salines-Ouest.

n° 86-0136/PR/FIN

Ministère
MINISTÈRE DES FINANCES

Date de publication
4 février 1986

Numéro JO
n° 2 du 16/02/1986

Date du numéro
16 février 1986

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU Les lois constitutionnelles n°s LR/77-001 et LR/77-002 du 27 juin 1977

VU L'ordonnance n°LR/77-008 du 30 juin 1977

VU Le décret n°82-041/PR du 5 juin 1982 portant nomination des membres du gouvernement

VU Le décret du 29 juillet 1924 fixant et organisant le domaine privé dans le territoire ensemble l'arrêté d'application du 8 décembre 1925

VU La demande du ministre de la Fonction publique et des Réformes administratives

Sur le rapport du ministre des Finances et de l'Économie nationale

Le Conseil des Ministres entendu dans sa séance du 28 janvier 1986.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté au Ministère de la Fonction publique et des Réformes administratives, une parcelle de terrain, d'une superficie de 3.200 mètres carrés environ, sise au lotissement des Salines-Ouest.

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à la construction d'un Centre de Formation Administrative.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté, le chef du service des Domaines fera remise de la parcelle de terrain sus-désignée à Monsieur le Ministre de la Fonction publique et des Réformes administratives. Il sera dressé procès-verbal de cette opération lequel comportera évaluation du terrain et détermination de ses limites.

Article 4

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

Par le Président de la République

HASSAN GOULED APTIDON